

Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission du préavis relatif au crédit de construction pour le nouveau collège en remplacement d'Ecublens



Rennaz, le 10 septembre 2024

		Dates séances		Signatures
Mme	Séverine Stettler	29.08.2024	06.09.2024	
M.	Reynald Daenzer	29.08.2024	06.09.2024	
M.	Edouard Bertholet	29.08.2024		
M.	Julien Cattin	29.08.2024	06.09.2024	
M.	Dominique weber	29.08.2024	06.09.2024	09 et 10.09.2024

Rapport de la Commission du préavis relatif au crédit de construction pour le nouveau collège en remplacement d'Ecublens sur le préavis no 7/2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie les 29 août et 6 septembre à la salle du Cotterd à Noville pour l'examen du préavis 7/2024 concernant le préavis relatif au crédit de construction pour le nouveau collège en remplacement d'Ecublens.

A noter que la commission a eu énormément de peine à trouver des dates pour se réunir. Par chance, la commission composée de trois municipaux et de deux indépendants a pu se réunir en journée. Il faut relever que les calendriers de la rentrée scolaire sont particulièrement chargés. Ce problème a déjà été soulevé l'année passée. Nous souhaitons que le CODIR en tienne compte en ne convoquant pas le conseil intercommunal avant la première semaine d'octobre, sauf urgence. Cette situation ne permet pas non plus au membre du CODIR de traiter sereinement les questions de la commission et l'oblige à travailler dans l'urgence.

La réunion du 6 septembre a eu lieu en présence de Monsieur Marcel Reichteiner, membre du CODIR, lequel a répondu systématiquement à toutes les questions soulevées par la commission. Nous l'en remercions.

La discussion s'est portée sur les sujets suivants :

Questions d'ordre général

Le propriétaire de la parcelle voisine est Schenk Suisse SA, Av. de la Gare 18 à Rolle. Sa signature est requise en raison de la nouvelle implantation du projet.

L'ASPIHL a décidé de démolir le Pavillon, afin de construire le nouveau collège. De plus, avec la votation du DDP, l'ASPIHL est locataire du terrain.

Le coût de démolition des pavillons se trouve dans le préavis 07/2024 et le coût de déplacement des pavillons de la bibliothèque est dans le préavis 01/2024.

Quelques chiffres

Evolution de la population scolaire

2013-14 : 1110

2016-17 : 1210

2020-21 : 1302

2022-23 : 1401

2023-24 : 1423

Projection de l'occupation des salles par bâtiment scolaire après le déménagement du secondaire à la Tronchenaz.

Le collège accueillera :

- 4 classes du bâtiment Ecublens qui va être démoli,
- 2 classes du Pavillon provisoire qui a été installé en août 2024,
- 2 classes du Pavillon de Roche.

Voir tableau en pièce jointe, ainsi que le schéma-directeur 2021-2026

Extérieur du bâtiment

Pour 31 classes, 3720 m² de surface de préau (120 m² par classe) sont nécessaires.

La parcelle a une surface de 9834 m². En soustrayant les bâtiments et les parkings, il reste une surface de 5820 m².

L'aire de jeu se situe entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment. L'aire de jeu est sous les arbres.

A la question de savoir si des espaces verts sont prévus, ceux-ci ne sont pas prévus en raison des coûts d'entretien.

Description du bâtiment

Il s'agit d'une construction mixte. Noyau central des circulations en béton armé et maçonnerie, plancher des classes et façades en structure bois, dalle de la toiture en bois.

La façade est ventilée, avec un revêtement extérieur en tôles ondulées et tôles lisses métalliques ; la finition est thermolaquée. Les couleurs ont été soumises pour l'appel d'offres et devront être validées par la Municipalité.

Une installation photovoltaïque fournit l'électricité. Il n'y a pas d'accumulateur de prévu. La provenance des panneaux sera décidée selon le choix de l'entreprise adjudicataire. L'affichage devra être prévu dans l'onduleur, si une lecture par smartphone est souhaitée, il faudra demander à l'entreprise adjudicataire de la prévoir.

L'accès au toit se fera par un trappeau situé dans le local rangement du deuxième étage. Il n'est pas nécessaire d'aménager un espace transversal sur le toit, une ligne de vie est prévue en toiture pour garantir la sécurité des personnes intervenant en toiture.

Equipement

Un espace cuisine est prévu à la salle des maîtres et dans la partie administrative de l'ASPIHL.
Les traits tillés gris perpendiculaires aux façades représentent la structure au plafond.

Les espaces de travail permettent à une assistante à l'intégration ou à une enseignante spécialisée de prendre un élève à besoins particuliers à part du groupe classe afin de lui offrir un espace plus calme. Cela permet également à un petit groupe d'élèves de faire des apprentissages par le jeu en toute sécurité et sans déranger l'ensemble de la classe. Cela offre également un lieu de passage sûr entre deux salles de classes lorsque les élèves transitent dans le cadre de la collaboration entre deux classes.

La salle de dégagement permet de donner des cours d'appui ou des cours intensifs de français dans une salle plus petite qu'une salle ordinaire car il s'agit généralement de groupes accueillant au maximum 10 élèves.

L'affichage numérique frontal (ANF) remplace le tableau noir.
Il est prévu dans les budgets de l'ASPIHL de remplacer 5 tableaux noirs par des ANF annuellement, et deux classes sont déjà équipées d'ANF. Donc :
2 ANF existants, 5 ANF dans le budget annuel et 2 ANF dans ce préavis.

Une salle de conférence est prévue dans la partie administrative de l'ASPIHL et pourra être utilisée par les différentes commissions. Elle ne sera, cependant, pas assez grande pour accueillir le Conseil intercommunal.

Pour conclure, la commission prend bien note que cette construction relève d'un besoin immédiat. D'autre part, elle finalisera les besoins en salles de classe sur le site de la Tour Rouge.

Couplée avec la construction supposée d'un nouveau complexe scolaire sur le site de la Tronchenaz à l'horizon 2028, elle permettra d'éradiquer toutes les installations de type pavillon à Roche et à Villeneuve et d'offrir en plus des espaces de réserve pour le primaire et pour le secondaire.

D'autre part, la commission émet le souhait que l'installation photovoltaïque soit de conception européenne et qu'un affichage de la production d'électricité soit installé à des fins de sensibilisation des élèves.

Au vu de tout ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis municipal no 7/2024 concernant le préavis relatif au crédit de construction pour le nouveau collège en remplacement d'Ecublens
- **ouï** le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr. 7'500'000.- TTC pour la démolition d'un bâtiment provisoire et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Villeneuve.
2. D'autoriser le financement de cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'autoriser le CODIR d'amortir de manière linéaire
 - le nouveau bâtiment de Villeneuve (Fr, 7'270'000.- TTC arrondi) sur une durée de 30 ans.
 - Le mobilier et les panneaux photovoltaïques (Fr. 230'000.- TTC arrondi) sur une durée de 10 ans.

Rennaz, le 10 septembre 2024 à 13h35

Pour la Commission :

Dominique Weber, 1^{er} membre

Séverinne Stettler

Edouard Bertholet

Reynald Daenzer

Julien Cattin